

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 juillet 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 129

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Robinet, M. Door, Mme Boyer, M. Siré et Mme Louwagie

-----  
**ARTICLE 20**

Compléter l'alinéa 12 par la phrase suivante :

« Le contenu de cette évaluation est rendu public. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de prévoir que l'avis du comité d'expert sur l'accord est rendu public.